

Maisons-Alfort, le 31 janvier 2007

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif à l'apparition de foyers d'Influenza aviaire H5N1 hautement pathogène en Hongrie et en Russie et à la réévaluation du risque lié à l'introduction du virus par les oiseaux sauvages en France

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Rappel des saisines

Conformément à l'article L. 1323-2, alinéa 2 du Code de la santé publique et suite à la confirmation, le 29 janvier 2007, d'un premier foyer d'infection par le virus Influenza aviaire H5N1 hautement pathogène dans un élevage d'oies en Hongrie, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments s'est auto-saisie le jour même pour analyser et mesurer les conséquences pour la France de cette réapparition du virus Influenza aviaire H5N1 hautement pathogène en Europe.

Avis du groupe d'expertise collective d'urgence « Influenza aviaire »

Le groupe d'expertise collective d'urgence « Influenza aviaire », réuni le 30 janvier 2007 par moyens télématiques, a formulé l'avis suivant :

« Contexte et rappel des saisines précédentes

- *Depuis l'identification de cas d'infection par le virus Influenza aviaire H5N1 HP chez des oiseaux sauvages en Sibérie occidentale, des cas similaires dans l'avifaune sauvage se sont succédés dès l'automne 2005 aux portes de l'Europe et au cours de l'hiver et du printemps 2006 dans plus de la moitié des Etats-membres de l'Union, dont la France. Des foyers en élevage ont ponctuellement été identifiés, dans des zones où la faune sauvage était infectée, entre février et juin 2006.*
- *Les derniers foyers identifiés en élevage d'oiseaux domestiques en Europe l'ont été en Hongrie, entre mai et début juin 2006, dans une trentaine d'élevages de plein air (canards et oies) situés à l'est de la région de Bács-Kiskun. En outre, un dernier cas erratique, dont l'origine reste mal élucidée, a été identifié, mi-août 2006, chez un cygne noir, exotique, du zoo de Dresde en Allemagne¹.*
- *Le virus H5N1 a également été détecté dans le courant de l'été en Sibérie dans des basses-cours des régions d'Altaj, Tomsk, Omsk et Novosibirsk et chez des oiseaux sauvages de la région d'Omsk (sud de la Sibérie occidentale).*
- *Depuis début août 2006, aucun foyer dans l'avifaune sauvage n'a été détecté dans l'ensemble de ces régions alors que les mouvements de la migration automnale des oiseaux sauvages en provenance des pays situés au nord du*

¹ OIE, Informations sanitaires, 19 [32], 595, du 10 août 2006.

continent européen et d'importance majeure au plan de l'épidémiologie de l'Influenza se sont achevés.

- Un avis², rendu le 12 septembre 2006, a proposé une grille, permettant d'établir une échelle de risque auxquels sont exposés les oiseaux détenus sur le territoire métropolitain, graduée en six niveaux, en fonction de la présence de cas d'Influenza aviaire hautement pathogène dans l'avifaune sauvage, (i) dans les zones de départ, (ii) dans les couloirs migratoires des oiseaux sauvages transitant en France, (iii) en France. Il précise néanmoins que « l'utilisation de cette grille devrait être systématiquement précédée d'une analyse critique des informations disponibles afin d'éviter d'éventuels décalages entre une situation réelle et une situation prévue. »
- Afin de pouvoir apprécier avec précision la situation épidémiologique relative à l'Influenza aviaire, et donc le risque qui en découle, les experts ont également rappelé dans cet avis l'importance de la transmission en temps réel des informations disponibles (même négatives) sur la situation épidémiologique en France et dans les pays se situant au départ ou dans les couloirs migratoires des oiseaux sauvages transitant en France.

Questions posées

Il s'agit d'évaluer :

- les conséquences pour la France de la notification d'un foyer d'Influenza aviaire H5N1 HP en Hongrie et de l'évolution de la situation dans la région du bassin du Danube et de la Mer Noire,
- l'évolution éventuelle du niveau de risque auquel sont exposés les oiseaux détenus sur le territoire métropolitain conformément à la grille d'évaluation proposée dans l'avis du 12 septembre 2006.

Méthode d'expertise

L'expertise collective a été réalisée par le groupe d'expertise collective d'urgence « Influenza aviaire », sur la base d'un projet d'avis qui a été discuté par moyens télématiques le 30 janvier 2007 et validé le lendemain.

L'expertise a été conduite sur la base des documents suivants :

- les communiqués de la Commission Européenne et le compte-rendu du comité permanent de la chaîne alimentaire et de la santé animale du 26 janvier 2007 portant sur l'Influenza aviaire en Hongrie ;
- les avis de l'Afssa sur l'Influenza aviaire, en particulier l'avis du 12 septembre 2006 ;
- les données de surveillance passive des mortalités d'oiseaux en France jusqu'à la fin de la semaine 52 (source : DGAI) ;
- les alertes OIE et les dépêches AFP et Promed jusqu'au 30 janvier 2007 ;
- l'analyse de risque pour le Royaume-Uni réalisée par le DEFRA le 24 janvier 2007 suite à la détection du premier cas hongrois.

Argumentaire

L'identification d'un virus Influenza aviaire hautement pathogène de sous-type H5N1 dans un élevage commercial (environ 3000 oies reproductrices) en Hongrie le 23 janvier

² Avis 2006-SA-0241 de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments sur l'évaluation du niveau de risque de contamination par le virus Influenza hautement pathogène en provenance de la faune sauvage, auquel sont exposés les oiseaux détenus sur le territoire métropolitain et des mesures à prendre en fonction d'une échelle de risque.

dernier a permis de caractériser le premier cas d'Influenza aviaire hautement pathogène détecté en Europe depuis août 2006.

Les données préliminaires de séquençage du gène H5 acquises par le Laboratoire communautaire de référence semblent suggérer que le virus du cas index hongrois serait proche de virus détectés en Europe centrale au cours de l'hiver et du printemps 2006.

Le foyer hongrois a été contrôlé très rapidement par abattage total. L'enquête initiée autour du cas index a également permis d'identifier un deuxième élevage suspect situé à 8 km du cas index (environ 9000 oies), qui a, lui aussi, fait l'objet d'un abattage immédiat.

La localisation du cas confirmé et du cas suspect dans une région adjacente à la province de Bács-Kiskuns ainsi qu'à la Serbie et à la Roumanie, où ont été identifiés des foyers en 2006, pose le problème de leur origine que l'enquête épidémiologique en cours n'a pas encore permis d'expliquer.

En outre, le virus H5N1 aurait été détecté en Russie sur des oiseaux morts dans des basses-cours de la région de Krasnodar³, proche de la mer Noire.

Pour expliquer l'origine de ces foyers, deux hypothèses non exclusives peuvent être a priori envisagées : (i) une résurgence du virus à partir d'un réservoir non détecté appartenant à la faune sauvage autochtone (dans une région – bassin du Danube et ses affluents – propice à l'habitat des oiseaux aquatiques), (ii) une réintroduction le long des voies migratoires classiques de l'avifaune sauvage en provenance de Sibérie occidentale, via la partie occidentale de la Russie vers le Danube et la mer Noire. En l'état actuel des informations disponibles, il est difficile de privilégier l'une ou l'autre hypothèse.

Le suivi attentif, au cours des semaines à venir, du développement de la situation épidémiologique dans ces régions, aussi bien dans l'avifaune sauvage que domestique, pourra très probablement apporter des éléments objectifs d'appréciation de la situation et de son développement futur.

La rapidité d'identification des foyers hongrois et de leur contrôle témoigne de la fiabilité du système de surveillance communautaire chez les volailles.

Les foyers hongrois chez les oiseaux domestiques ne constituent pas un facteur modifiant le risque pour la France.

La recherche du virus dans l'avifaune de l'Europe de l'est mérite un effort particulier. Toutefois, en l'absence de forte perturbation météorologique pouvant entraîner des déplacements non migratoires de l'avifaune sauvage à l'intérieur de l'Europe au cours des prochaines semaines, le groupe d'expertise collective « Influenza aviaire » considère que le risque d'introduction de l'influenza aviaire H5N1 HP par les oiseaux sauvages en France ne serait pas modifié.

Conclusions et recommandations

En conclusion, il convient de rester attentif à l'évolution de la situation épidémiologique le long des couloirs de migration de l'avifaune sauvage ainsi qu'à toute perturbation météorologique pouvant provoquer des déplacements non migratoires, afin, conformément à l'avis du 12 septembre 2006, d'adapter à l'évolution du niveau de risque, les mesures de contrôle et de surveillance mises en œuvre dans notre pays.

³ Dépêche Promed Avian influenza (19): Hungary, Russia (Krasnodar) du 30/01/2007.

Dans cette perspective, l'évolution de la situation autour des foyers confirmés et suspectés hongrois et Russes devra être suivie avec attention, sans que leur existence ne modifie actuellement le niveau de risque en France (1b).

En ce qui concerne l'appréciation de la situation en France et dans les pays voisins², il est rappelé tout l'intérêt d'une transmission rapide des informations issues de l'épidémiosurveillance, ainsi que l'utilité de la surveillance de la mortalité des oiseaux sauvages.

Mots clés : *Influenza aviaire, avifaune sauvage, avifaune domestique, Hongrie, Russie»*

Avis de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments

Tels sont les éléments d'analyse que l'Afssa est en mesure de fournir en réponse à son auto-saisine sur l'apparition de foyers d'*Influenza aviaire* H5N1 hautement pathogène en Hongrie et en Russie et à la réévaluation du risque lié à l'introduction des virus correspondants par les oiseaux sauvages en France.

La Directrice générale de l'Agence française
de sécurité sanitaire des aliments

Pascale BRIAND